

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES ACADEMICUS

5 JUIN 1931

SÉANCE DE DISTRIBUTION
DES PRIX DE CONCOURS

RAPPORTS DU RECTEUR ET DES JURYS



GENÈVE
IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

1931





RAPPORT DU RECTEUR

POUR L'ANNÉE 1930-1931

PAR

M. le professeur Henri FEHR

EN commémorant chaque année dans une séance solennelle l'anniversaire de sa fondation, l'Université tient à rappeler un des titres de gloire du peuple genevois. Le 5 juin marque une date importante de l'histoire de Genève: c'est l'anniversaire d'un événement qui eut les conséquences les plus heureuses pour le développement de notre démocratie et pour la vie intellectuelle et morale de notre cité.

Une fois de plus les amis de l'Université viennent aujourd'hui se grouper autour des professeurs et des étudiants pour célébrer le *Dies Academicus*. A maintes reprises, ils ont donné des preuves tangibles de l'intérêt qu'ils portent à notre Alma Mater. L'accueil qu'ils ont fait à l'appel de la Société Académique, dirigée avec tant d'ardeur et de distinction par M. le professeur Pfaeffli, a dépassé toutes les espérances. Tous les milieux de la population genevoise ont pris part à la souscription du fonds spécial «*Pour l'Université de Genève*» créé par la Société Académique. En outre, de nombreux Genevois, en Suisse et à l'étranger, et un grand nombre d'anciens

étudiants habitant hors de Genève ont tenu à verser leur part à ce fonds destiné à assurer à l'Université le développement qui la maintiendra digne de la *Schola Genevensis* dont l'influence sur l'évolution du monde moderne a été si considérable. Aujourd'hui, comme lors de la fondation de l'Académie de Calvin, le peuple de Genève a compris que le trésor public de notre petite République ne peut suffire à l'entretien d'une université qui, dès ses débuts, a pris un caractère nettement international.

En moins de six mois, la Société Académique a réuni pour son nouveau fonds plus de 725.000 francs et la souscription n'est pas encore close. Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de féliciter et de remercier publiquement le Comité de la Société Académique de son initiative et de ses efforts. Au nom de l'Université, j'adresse à tous les souscripteurs l'expression de notre vive gratitude.

DÉCÈS

Depuis le dernier Dies Academicus, nous avons eu le chagrin de perdre cinq de nos professeurs honoraires: deux anciens recteurs, MM. les professeurs Adolphe D'Espine et Raoul Gautier, et trois anciens doyens de la Faculté des Lettres, MM. les professeurs Charles Seitz, Adrien Naville et Paul Oltramare. Chacun dans son domaine occupa avec une grande distinction sa place dans notre Haute Ecole et dans les Sociétés savantes dont ils ont fait partie. Par leur enseignement et par leurs travaux scientifiques, ainsi que par le rôle qu'ils ont joué dans les commissions internationales, ils ont rendu d'éminents services à l'Université.

ADOLPHE D'ESPINE. — Décédé le 22 juillet 1930, il était né à Genève le 21 février 1846. Ancien élève de notre Faculté des Sciences, il fit ses études médicales à Paris où il obtint le grade de docteur en médecine en 1872. Lors de la création de notre Faculté de Médecine, en 1876, il fut appelé à la chaire de pathologie interne. Avec lui disparaît le dernier survivant des professeurs

nommés à cette époque. Lorsqu'en 1908 l'Etat créa une chaire de pédiatrie, ce fut le professeur d'Espine qui fut chargé de la clinique infantile. Doyen de la Faculté de Médecine de 1898 à 1900, vice-recteur en 1902, Adolphe d'Espine a revêtu la charge de recteur de 1902 à 1904. C'est lui qui inaugura, en 1904, la célébration annuelle de la fondation de l'Université. Il prit sa retraite en 1921 et fut nommé professeur honoraire le 21 octobre 1921.

ADRIEN NAVILLE. — Né le 6 février 1845; décédé le 24 septembre 1930. Fils du grand philosophe Ernest Naville, il fit ses études à Genève. Licencié en théologie de notre université, en 1872, il y enseigna en qualité de privat-docent de 1873-1875. Adrien Naville fut nommé professeur de philosophie à l'Académie de Neuchâtel en 1876. En décembre 1892 il fut nommé professeur de logique et de classification des Sciences à notre Faculté des Lettres et des Sciences sociales aux destinées de laquelle il présida en qualité de doyen, de 1896 à 1902. Afin de pouvoir se consacrer entièrement à ses travaux, il prit sa retraite en 1914. Il fut nommé professeur honoraire le 26 mai 1914. Il fit encore des cours libres de 1914 à 1918.

PAUL OLTRAMARE. — Né le 6 avril 1854, il était fils du savant latiniste André Oltramare. Comme son collègue Charles Seitz, il fut d'abord maître au Collège. Il débuta dans l'enseignement universitaire en 1893 en qualité de professeur suppléant d'histoire des religions et fut nommé professeur extraordinaire en 1895. A la mort de son père, en 1896, il fut appelé à la chaire de langue et de littérature latines. Il occupa les fonctions de doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales de 1902 à 1903. Lorsqu'en 1927 des raisons de santé l'engagèrent à prendre sa retraite, il fut remplacé par son fils, M. le professeur André Oltramare. Le Conseil d'Etat lui conféra le titre de professeur honoraire par arrêté du 10 décembre 1927. Paul Oltramare est décédé le 22 octobre 1930.

CHARLES SEITZ (5 février 1860, 24 juillet 1930). — Après de solides études de philosophie et d'histoire faites à Genève, puis à Iéna et à Leipzig, Charles Seitz fut

nommé régent de la III^{me} classique au Collège. En 1889, il obtint le grade de docteur ès lettres et, en 1899, lors de la mort de Pierre Vaucher, il fut nommé professeur d'histoire ancienne et contemporaine à la Faculté des Lettres. Secrétaire du Sénat de 1901 à 1905, Charles Seitz fit de nouveau partie du Bureau en qualité de doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales de 1910 à 1912. En 1928, sur la demande du Département il accepta la lourde tâche de directeur du Collège, fonction qu'il occupa avec une grande compétence pendant quatre ans. Il reprit ensuite son enseignement universitaire jusqu'au moment où des raisons de santé l'obligèrent à donner sa démission, après 45 années de services rendus à l'enseignement public et au pays. Le Conseil d'Etat lui conféra le titre de professeur honoraire de l'Université.

RAOUL GAUTIER (né à Cologne le 15 avril 1845; décédé le 19 avril 1931). — Après avoir fait ses études à Genève et Leipzig, Raoul Gautier obtint le grade de docteur ès sciences mathématiques de l'Université de Genève en 1888. Pendant près de 40 ans, il a vécu la vie de notre Haute Ecole dans laquelle il débuta, en octobre 1888, en qualité de privat-docent. En 1889, à la mort de Charles Cellérier, Raoul Gautier fut nommé à la chaire d'astronomie, tandis que l'enseignement de la mécanique fut confié au regretté Charles Cailler. D'accord avec Emile Gautier, directeur de l'Observatoire, les autorités estimèrent qu'il y avait lieu de réunir de nouveau les fonctions de directeur de l'Observatoire et de professeur d'astronomie.

Nommé directeur honoraire de l'Observatoire, Emile Gautier eut la satisfaction de voir la double fonction confiée à son fils.

En 1895, l'enseignement de la géographie physique, qui n'avait pas été repourvu depuis la mort de Cellérier, fut de nouveau attribué à la chaire d'astronomie. En 1918, à la veille de prendre le rectorat, Raoul Gautier renonça à cet enseignement en faveur du professeur Emile Chaix.

Comment ne pas mentionner la part prépondérante qu'il a prise aux destinées de notre Alma Mater ? Il

s'initia à l'administration intérieure de l'Université en occupant, pendant huit années consécutives, les fonctions de secrétaire du Sénat, de 1894 à 1902. Plus tard, il siégea de nouveau au Bureau du Sénat, de 1906 à 1910, en qualité de doyen de la Faculté des Sciences, puis de 1916 à 1920, successivement en qualité de vice-recteur, et de recteur.

Lorsque Raoul Gautier prit sa retraite, en décembre 1927, le Conseil d'Etat lui conféra les titres de professeur honoraire de l'Université et de directeur honoraire de l'Observatoire.

DÉMISSIONS ET NOMINATIONS

L'Université a eu le regret d'enregistrer la démission de deux professeurs ordinaires.

Par arrêté du 29 août 1930, le Conseil d'Etat a accepté pour le 15 octobre 1930, avec honneur et remerciements, la démission de M. Hugo de Claparède de ses fonctions de professeur ordinaire de droit germanique et lui a conféré le titre de professeur honoraire. M. de Claparède avait commencé à donner des cours en qualité de privat-docent en 1900. Nommé professeur extraordinaire d'histoire du droit germanique en 1906 et professeur ordinaire en 1922, il enseigna l'histoire du droit moderne pendant vingt-quatre années. M. de Claparède a prouvé son attachement à l'Université en continuant à donner plusieurs cours destinés plus particulièrement aux étudiants allemands dont il s'occupe toujours d'une façon toute spéciale.

Le professeur Jules Breitenstein, qui avait été subitement frappé par la maladie en février 1930, s'est vu contraint de donner sa démission, qui a été acceptée le 26 décembre par le Conseil d'Etat pour la fin du semestre actuellement en cours. Ce départ constitue une grande perte pour la Faculté qui espérait pouvoir garder longtemps encore M. Breitenstein à la chaire du Nouveau Testament qu'il occupait avec une grande distinction depuis vingt ans. Le Conseil d'Etat a nommé M. Breitenstein professeur honoraire de l'Université.

* * *

Quelques-unes des chaires devenues vacantes à la suite de décès ou de démissions ont été repourvues par le Conseil d'Etat. Lors de la séance de rentrée le 29 octobre 1930, j'ai déjà eu le privilège de souhaiter la bienvenue aux cinq nouveaux titulaires dont les fonctions ont commencé avec le semestre d'hiver. La nomination des nouveaux professeurs de physique expérimentale, M. Jean Weigle, et de physique mathématique, M. Arthur Schidlof, a été signalée dans le rapport de mon prédécesseur.

M. Guglielmo Ferrero, de Florence, le célèbre historien et publiciste, a été appelé aux fonctions de professeur ordinaire d'histoire contemporaine à la Faculté des Lettres pour une heure par semaine pendant le semestre d'hiver.

M. Edmond Rossier, le savant professeur d'histoire de l'Université de Lausanne, qui a bien voulu remplacer provisoirement pendant sa maladie le regretté professeur Seitz, a été nommé par appel à la chaire d'histoire contemporaine à la Faculté des Lettres.

C'est un notable accroissement pour la Faculté des Lettres. La présence de ces deux maîtres éminents apporte un lustre à l'Université tout entière. L'enseignement de l'histoire ancienne continue d'être assuré conjointement par les professeurs de grec et de latin.

M. Antony Babel, docteur en sociologie, a été nommé professeur ordinaire d'histoire économique à la Faculté des Sciences économiques et sociales, après avoir suppléé comme chargé de cours M. le professeur Rappard, absorbé par sa direction de l'Institut universitaire de hautes études internationales.

M. Zareh Chéridjian, le praticien bien connu, a été nommé professeur extraordinaire à la chaire de polyclinique oto-rhino-laryngologique à la Faculté de Médecine, en remplacement du regretté professeur Pugnât.

C'est avec une satisfaction toute particulière que nous avons enregistré la promotion aux fonctions de professeur ordinaire de M. Charles Du Bois, jusqu'alors professeur

extraordinaire de clinique et de polyclinique des maladies vénériennes et cutanées; de M. Pierre Gautier, jusqu'alors professeur extraordinaire de clinique infantile; de M. Charles Burky, jusqu'alors professeur extraordinaire de géographie humaine à la Faculté des Sciences économiques et sociales; de M. Georges Berguer, jusqu'alors professeur extraordinaire de psychologie et d'histoire des religions à la Faculté autonome de Théologie protestante. Enfin, tout récemment, le Conseil d'Etat a conféré le titre de professeur ordinaire à M. Dmitry Mirimanoff, jusqu'ici professeur extraordinaire de calcul des probabilités et chargé des conférences d'analyse.

M. Eric Kaden a été confirmé pour une nouvelle période de trois ans dans ses fonctions de professeur extraordinaire de législation civile comparée à la Faculté de Droit.

Deux nouveaux enseignements, la radiologie et la physiothérapie, viennent d'être créés à la Faculté de Médecine. M. le Dr René Gilbert a été nommé, pour l'année 1930-1931, en qualité de chargé de cours pour l'enseignement de la radiologie, et M. le Dr Pierre Besse, pour l'année 1931-1932, en qualité de chargé de cours pour l'enseignement de la physiothérapie.

M. Louis Gielly a été nommé chargé de cours pour l'histoire de l'art à la Faculté des Lettres pour l'année 1930-1931.

Ont été confirmés dans leurs fonctions de chargés de cours pour l'année universitaire 1930-1931, M. André Chaix (pour le semestre d'été), MM. Edouard Paréjas et Charles Valencien à la Faculté des Sciences; MM. Serge Karcevski, Edmond Privat, Albert Thibaudet à la Faculté des Lettres.

Signalons aussi les nouveaux privat-docents. Ont été autorisés à annoncer des cours à la Faculté des Sciences MM. Jean Baer, Marcel Minod pour les sciences naturelles, MM. Wladimir Bernstein et René Dovaz pour les mathématiques, et M. Chevel Cimerman pour la chimie analytique; à la Faculté des Sciences économiques et sociales MM. José Gomez de Silva, pour l'histoire économique, et Oscar Klug pour la sociologie; la Faculté

de Droit a admis en qualité de privat-docent M. Nathan Feinberg, docteur en droit, qui donne un cours sur le statut juridique des minorités en droit positif interne et international; elle a également autorisé M. Walter Yung, docteur en droit, à enseigner les principes généraux du droit français, et M. Marc Ickovicz, docteur en droit, à annoncer un cours sur les problèmes nouveaux du droit civil.

A ce sujet, je signale que la question de l'admission des privat-docents a de nouveau été portée devant le Bureau du Sénat par deux de nos Facultés qui estiment qu'il y aurait lieu de rendre plus sévères les conditions d'accès à ce genre d'enseignement.

L'Université compte actuellement 86 professeurs et 9 chargés de cours. Le nombre des privat-docents est de 76, dont 49 ont fait effectivement un cours au semestre d'hiver.

CONGÈS ET REMPLACEMENTS

M. le professeur Amé Pictet a obtenu un congé partiel pour le semestre d'hiver; il a été remplacé pour le cours de chimie inorganique par M. le professeur Emile Cherbuliez.

M. le professeur Robert Chodat a obtenu un congé pour tout le semestre d'hiver; il a été remplacé par son fils, M. le professeur Fernand Chodat, pour le cours de botanique et pour la direction du Laboratoire

M. le professeur Charles Bally a obtenu un congé d'une année; il a été remplacé par M. Albert Secheyay, professeur extraordinaire, et par M. Georges Cuendet, privat-docent.

M. le professeur Waldemar Deonna a obtenu un congé pour une partie du semestre d'hiver pour raisons de santé

M. le professeur Charles Borgeaud a été chargé du cours d'histoire nationale au semestre d'hiver.

M. Albert Malche, retenu au début du semestre par ses hautes fonctions de Président du Département de l'Instruction publique, a été remplacé par M. le profes-

seur Jean Piaget; il a repris son enseignement de pédagogie à la Faculté des Lettres et à l'Institut des sciences de l'éducation au mois de janvier 1931.

M. le professeur Gottlieb Meumann ayant sollicité pour raison de santé un congé pendant l'année universitaire 1930-1931, l'enseignement du droit romain a été confié à M. le professeur Eric Kaden, et celui du droit suisse des personnes et de la famille a été réparti entre MM. les professeurs Paul Carry et Edmond Pittard. Le cours d'histoire du droit moderne a été donné par M. Wolfgang Liebeskind, docteur en droit, en qualité de remplaçant du titulaire de la chaire, qui n'a pas encore été désigné.

M. Zareh Chéridjian, surmené, a dû prendre quelques semaines de repos durant le semestre d'été; il a été remplacé par M. le Dr Edmond Barbey, médecin-adjoint du Service d'oto-rhino-laryngologie.

M. le professeur David Gourfein, victime d'un accident, a dû demander un congé qui s'est prolongé durant tout le semestre d'hiver. Il a été remplacé par M^{me} Gourfein-Welt, privat-docent d'ophtalmologie.

Dès le semestre d'été 1930, la Faculté de Théologie avait chargé M. Victor Baroni, pasteur à Moudon, de la suppléance de M. Breitenstein, et à la démission de celui-ci, le Conseil de Fondation, sur le préavis unanime de la Faculté, a nommé pour la chaire du Nouveau Testament, M. Baroni, chargé de cours pour deux ans à partir du 1^{er} juillet prochain. M. Baroni a prouvé déjà, par sa connaissance approfondie de la langue grecque comme par sa méthode scientifique, que la Faculté s'était acquis un précieux collaborateur.

ENSEIGNEMENT

La Faculté des Lettres et le Sénat universitaire ont émis un avis favorable à la création d'une chaire extraordinaire de langue rhéto-romane. L'initiative est due à la Ligue rhéto-romanche, qui serait disposée à faciliter cette création en mettant à la disposition du Département, pour une durée de trois ans, une allocation annuelle de

1200 francs. On sait que M. Velleman, privat-docent à la Faculté des Lettres, enseigne depuis 1917 la langue et la littérature romanes; son cours a été suivi avec profit par de nombreux étudiants grisons. La Ligue rhéto-romanche désire récompenser les services rendus par M. Velleman, citoyen d'honneur de Zuoz, à la cause de la langue romanche, notamment par la publication de sa grammaire et de son dictionnaire. Conformément à l'article 256 de la loi, cette proposition doit être soumise à l'approbation des pouvoirs législatifs.

Un projet de loi approuvant la création à la Faculté des Lettres d'une chaire extraordinaire de langue et de littérature slaves a été rejeté par le Grand Conseil dans sa séance du 4 octobre 1930.

Une innovation importante a été introduite à la Faculté des Lettres sur l'initiative de M. le professeur André Oltramare. Pour obvier au manque de préparation de nos licenciés qui se destinent à l'enseignement, la Faculté a organisé, avec l'actif concours de l'Institut des sciences de l'éducation, un enseignement spécial d'un caractère pratique.

A la Faculté de Droit, quelques-uns des cours spéciaux pour le doctorat ont pu être donnés et ont été suivis régulièrement par un certain nombre de candidats à ce grade.

La Faculté de Médecine a poursuivi l'étude de l'organisation d'une école pour l'instruction des candidats aux professions auxiliaires (infirmiers, masseurs, etc); elle a décidé d'y joindre un enseignement de diététique. Il faut souhaiter que bientôt puisse s'ouvrir l'ère des réalisations.

Aux enseignements réguliers annoncés au programme des cours viennent s'ajouter chaque année des excursions scientifiques, des visites d'usines ou d'instituts, ainsi que la visite de quelques services de la Société des Nations et du Bureau international du Travail.

Les Cours de vacances ont été dirigés avec beaucoup de dévouement par MM. les professeurs François et Thudichum; ils ont réuni 310 participants.

A plusieurs reprises nos étudiants ont eu le privilège d'entendre des conférences que des savants étrangers

sont venus donner chez nous. Mentionnons, entre autres, les cours organisés par le Centre universitaire d'études historiques. La liste de ces cours se trouve annexée au présent rapport. Nous la faisons suivre de la liste des conférences qu'à leur tour quelques-uns de nos professeurs ont été invités à donner dans les universités étrangères.

L'activité scientifique de nos professeurs en dehors de l'Université se manifeste toujours sous les formes les plus diverses. Je tiens à signaler ici le rôle important qu'ont joué MM. Paul Logoz et Paul-Edmond Martin dans les travaux ordonnés par le Conseil fédéral pour la défense des intérêts de la Suisse dans l'affaire des zones. Permettez-moi de les féliciter publiquement et de les remercier au nom de notre Haute Ecole. M. Logoz a été appelé à plaider pour la seconde fois devant la Cour permanente de Justice à la Haye en qualité d'agent du Gouvernement suisse dans l'affaire des zones et il a eu la satisfaction d'entendre la Cour prononcer une ordonnance reconnaissant le droit de la Suisse au maintien des zones telles qu'elles avaient été établies par les traités internationaux.

ADMINISTRATION, AFFAIRES INTÉRIEURES

Bâtiments universitaires. — Depuis près de trente ans, les recteurs qui se sont succédé ont, à de nombreuses reprises, attiré l'attention des autorités sur l'insuffisance des locaux et sur la nécessité de renouveler le mobilier. Une dizaine d'enseignements sont logés provisoirement en dehors des bâtiments universitaires. Avec l'augmentation du nombre des étudiants, les salles de cours sont devenues trop petites. Plusieurs projets ont été envisagés; la grande guerre, puis le régime des économies et la crise économique en ont retardé la réalisation. Au nombre des solutions proposées autrefois, celle de la construction d'un bâtiment spécialement adapté aux besoins de certains laboratoires de la Faculté des Sciences, notamment de la physique, reste au premier plan. Pour les sciences morales, des séminaires pourraient être installés dans le

bâtiment qu'il est question de construire comme annexe à la Bibliothèque publique et universitaire.

L'effort magnifique que vient de faire la population en répondant si généreusement à l'appel de la Société Académique engagera sans doute les pouvoirs publics à faire un nouvel examen de la question. Nous savons que M. le Conseiller d'Etat Paul Lachenal s'y intéresse tout particulièrement. Au cours de sa visite des bâtiments universitaires, le 28 avril dernier, il a constaté non seulement l'insuffisance des locaux, mais aussi le mauvais état du mobilier. Grâce à son intervention, les réparations les plus urgentes vont pouvoir être entreprises pendant les vacances, en attendant que l'on trouve une solution permettant d'assurer, pour une nouvelle période, le développement des principaux enseignements.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour exprimer à M. le Président du Département de l'Instruction publique notre vive reconnaissance pour l'intérêt qu'il veut bien témoigner aux justes réclamations de l'Université.

L'examen du problème des locaux universitaires sera l'une des tâches qui incomberont à la Commission permanente qu'il est question de créer en vue de décharger le Bureau du Sénat de certaines affaires administratives et d'obtenir davantage de continuité dans la réalisation des projets.

Loi sur la limite d'âge. — Jusqu'en 1899, aucune limite d'âge n'était prévue pour le corps enseignant universitaire. Lors de la création de la Caisse de prévoyance universitaire, la limite d'âge a été fixée à 75 ans. Dans sa séance du 14 février 1931, le Grand Conseil a approuvé un projet de loi modifiant l'article 18 *bis* de la Loi sur l'Instruction publique et ramenant de 75 à 70 ans l'âge auquel les professeurs de l'Université et de l'Institut dentaire sont astreints à prendre leur retraite. Dans son rapport le Conseil d'Etat mentionne qu'il est bien entendu que la nouvelle disposition ne pourra en aucune façon modifier la situation des professeurs actuellement en charge; elle ne sera donc appliquée qu'aux nouveaux professeurs.

Règlement de l'Université. — Par arrêté en date du 22 août 1930, le Conseil d'Etat a approuvé les modifications apportées aux articles 158, 165 et 166 du règlement de l'Université (Faculté de Droit).

En date du 17 mars 1931, le Conseil d'Etat a approuvé le règlement de l'Université tel qu'il vient d'être collationné en vue d'une nouvelle impression.

Commissions. — M. le professeur André Oltramare a été désigné par le Sénat comme délégué de l'Université à la Commission de la Caisse de subsides pour les étudiants suisses du gymnase et de l'université.

En remplacement de M. le professeur Fehr, recteur, et de M. Raoul de Seigneux, professeur à la Faculté de Médecine, le Sénat a élu MM. les professeurs Briner et Bujard, membres de la Commission des fonds universitaires.

Le Sénat a réélu MM. les professeurs Robert Chodat et Victor Martin comme délégués de l'Université à la Commission scolaire.

M. le professeur Roch, vice-recteur, continuera de représenter l'Université au Comité du Sanatorium universitaire de Leysin.

Le Bureau du Sénat a désigné M. le professeur Bujard pour le représenter au sein de la Commission de l'Institut dentaire; de son côté, la Faculté de Médecine a désigné comme délégués MM. les professeurs Cristiani et Veyrassat.

MM. les professeurs R. Wavre et Ch. Werner ont été désignés comme délégués du Sénat à la Commission de l'Institut des sciences de l'éducation.

Médaille universitaire. — L'Université dispose maintenant d'une médaille que l'on peut appeler la « médaille de la reconnaissance universitaire » et dont le modèle a été établi par une commission composée de MM. les professeurs Ch. Borgeaud, W. Deonna et H. Fehr, avec le concours de M. A. Jacot-Guillarmod, graveur, professeur à l'Ecole des arts et métiers. Nous en donnons une reproduction photographique en tête de ce fascicule. Le premier exemplaire a été frappé à l'occasion des trente ans de professorat de M. Ch. Eug. Guye.

Services administratifs. — En attendant que l'on puisse obtenir un meilleur groupement des locaux réservés aux services administratifs de l'Université, nous avons fait transformer l'installation téléphonique qui relie les différents services; en même temps le bâtiment des Bastions a été doté d'une cabine téléphonique avec appareil automatique à paiement préalable.

NOS ÉTUDIANTS

Au semestre d'hiver, le nombre des étudiants a été de 1047, avec 437 auditeurs, soit un total de 1484. Nous constatons avec satisfaction une augmentation de 122 étudiants sur le semestre d'hiver 1929-1930. Pour le semestre d'été le nombre des inscriptions jusqu'à ce jour est de 1086 étudiants et de 243 auditeurs (1072 et 243 pour le semestre d'été 1930).

Le contingent des boursiers que nous envoient les gouvernements étrangers a encore augmenté cette année. La bourse Albert Gallatin (3000 francs), mise à la disposition du Comité d'échange d'étudiants avec les Etats-Unis, a été attribuée cette année à M^{lle} Elisabeth Yard, qui est venue à Genève pour suivre certains cours de la Faculté des Sciences économiques et sociales et de l'Institut universitaire de hautes études internationales. A ce sujet je rappelle que la moitié du montant de la bourse est due à la générosité de la Société Académique.

Les Etats-Unis nous ont encore envoyé deux autres étudiantes à titre de boursières, Miss Balmer et Miss Fitz Maurice.

De notre côté, nous avons pu envoyer une de nos étudiantes, M^{lle} Yvette Delessert, licenciée ès sciences sociales, comme boursière à la Temple University (Philadelphie). M. Hausmann a été admis à rester une deuxième année à l'Université John Hopkins.

En raison des dispositions adoptées par de nombreuses universités, le Conseil d'Etat a bien voulu nous autoriser à accorder aux boursiers des gouvernements une dispense

totale ou partielle des droits d'inscription aux cours, chaque cas faisant l'objet d'une étude spéciale.

Le nombre des grades conférés pendant l'année universitaire a été de 205 (on en trouvera la liste à la fin de ce rapport).

* * *

La vie universitaire au sein des sociétés d'étudiants a été particulièrement active cette dernière année. Le recteur a été appelé à assister à de nombreuses manifestations: soirées littéraires et théâtrales, séances commémoratives, conférences, bals, etc. Malgré tout le plaisir que j'ai à me trouver au milieu de la jeunesse universitaire, il ne m'est matériellement pas toujours possible de répondre à tous les appels.

Je tiens à mentionner ici le succès remporté par le bal organisé par l'Association générale des Etudiants en faveur du Foyer des Etudiants et celui donné par l'Association des Etudiants fédéraux en médecine au bénéfice du Sanatorium universitaire et du fonds « Pour l'Université de Genève », créé par la Société Académique.

Sur l'initiative de l'Association générale des Etudiants et d'accord avec les autorités universitaires et le Département de l'Instruction publique, l'A. G. a organisé un *Office d'Entr'Aide universitaire* ayant pour but de venir en aide aux étudiants nécessiteux et de faciliter à ceux d'entre eux qui le désirent la recherche de travaux rémunérateurs. Cet office qui vient de commencer son activité avec le semestre d'été 1931, est dirigé par un comité de trois membres, nommés l'un par le Bureau du Sénat, le second par l'Association des Anciens Etudiants et le troisième par le Comité de l'A. G. Les ressources de l'Office seront constituées par une taxe de 1 franc par étudiant et par semestre et, souhaitons-le, par des dons et legs. Le vérificateur des comptes est désigné par le Bureau du Sénat.

L'Union internationale des étudiants placée sous le patronage d'un comité présidé par M. le professeur Gilbert Murray, président de la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations, continue

de rendre de grands services à nos élèves. Depuis le 1^{er} octobre 1930, la direction de l'Union a été confiée à M. Max Habicht qui a rempli cette délicate fonction avec beaucoup de dévouement et une grande compréhension des besoins de nos étudiants. Sur son initiative, de nombreuses conférences, séances de discussion, soirées nationales, soirées musicales, etc., ont été organisées dans les salons de la rue St-Léger. Qu'il nous permette de lui adresser, pour lui ainsi que pour ses collaboratrices et collaborateurs du comité local, toute notre gratitude. Nos remerciements vont aussi aux comités de la Maison des Etudiantes et du Foyer des Etudiants et tout particulièrement à leurs dévouées directrices M^{lle} Gampert et M^{lle} Berger. Le Foyer des étudiants dispose actuellement de trois étages de l'immeuble, 9, rue de Candolle, le premier étage étant réservé au restaurant; les deux étages supérieurs ont été transformés en chambres d'étudiants destinées à des jeunes gens de condition modeste.

Nous tenons à rappeler aussi les grands services que rend le sanatorium universitaire de Leysin, dû à l'initiative courageuse de M. le docteur Vauthier, ainsi que la Caisse d'assurance en cas de maladie pour les étudiants, administrée par M. le professeur Folliet avec le concours de son collègue M. Wiki.

Parmi les œuvres en faveur de nos étudiants, il en est encore une autre qui nous a particulièrement préoccupés cette année. Jusqu'ici les pouvoirs publics et les autorités universitaires sont restés complètement étrangers à tout ce qui touche à l'éducation physique et au sport dans l'enseignement supérieur. Afin d'obtenir plus de continuité dans l'appui et les encouragements que mérite la Société sportive de l'Université, nous avons institué une *commission sportive universitaire*. M. le professeur Malche a bien voulu accepter la présidence de ce comité composé en outre de MM. les professeurs Collet et P. E. Martin, du recteur, de M. le Dr Brandt, le très actif et dévoué directeur de la Société sportive, du président de cette société et d'un délégué de l'A. G. Au moment où Genève s'apprête à recevoir, dans quinze jours, le dix-huitième championnat universitaire suisse, il est bon que le

comité d'organisation soit assuré de la sympathie et de l'appui non seulement de l'Université, mais de la population tout entière.

Trois nouvelles associations d'étudiants se sont constituées avec l'autorisation de l'Université: l'Association des étudiants allemands, l'Association des étudiants bulgares et l'Association des étudiants macédoniens.

D'anciens étudiants ont fondé une « Association des étudiants et anciens étudiants de la Faculté des sciences économiques et sociales » qui a déjà cette année fait preuve d'une grande activité et qui publie un bulletin intitulé « Etudes économiques et sociales ».

CÉRÉMONIES UNIVERSITAIRES, INVITATIONS ET DÉLÉGATIONS

Le 4 juillet 1930, la Société Hachahar a remis à M. Charles Werner, recteur de l'Université, le diplôme d'inscription de l'Université de Genève au Livre d'Or du Fonds national juif. Elle a tenu à témoigner par ce geste la gratitude des étudiants juifs à l'Alma Mater genevoise.

Le 13 juin, l'Université a été représentée par M. le recteur Charles Werner à l'inauguration d'une plaque commémorative apposée rue Dancet, 14, par le club ukrainien en souvenir de l'historien ukrainien Michel Dragomanof (1841-1895).

Le 30 septembre, le recteur a assisté, devant l'immeuble n° 2 de la rue du Rhône, à l'inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur du centenaire du séjour à Genève, en qualité d'étudiant, du grand poète polonais Sigismond Krasinski.

Le 26 juillet, M. le professeur Fehr a pris part à Lausanne aux fêtes de la reconnaissance belge à la Suisse, en qualité d'ancien Président de l'ancien Comité genevois de l'œuvre universitaire suisse des prisonniers de guerre.

Le 22 octobre a eu lieu l'inauguration du buste de feu le professeur Jacques Reverdin, dû au sculpteur M. Carl Angst, et remis au nom de la famille par M. le Dr Isaac Reverdin, fils du célèbre chirurgien.

Le 18 octobre, le recteur a assisté à la célébration du deuxième millénaire virgilien, organisée par la Faculté des Lettres et présidée par son doyen, M. le professeur Victor Martin.

La séance publique de rentrée a eu lieu le 25 octobre, devant un nombreux public. Après une courte allocution du recteur, on entendit une remarquable conférence de M. le professeur Guglielmo Ferrero sur l'« Evolution de la guerre depuis trois siècles ».

Suivant la tradition le Comité de patronage a groupé les nouveaux étudiants à l'occasion d'une réception organisée à la Salle communale de Plainpalais par M. le professeur Thudichum.

Le 13 décembre, le personnel administratif du Département de l'Instruction publique et un grand nombre de professeurs et d'amis se sont réunis au Palais Eynard pour dire à M. le Conseiller d'Etat Albert Malche leur regret de le voir quitter le Département de l'Instruction publique. M. le conseiller d'Etat Paul Lachenal a relevé en termes particulièrement heureux combien les éloges adressés à M. Malche étaient mérités.

Le 18 mai, une modeste cérémonie a eu lieu à la Clinique médicale pour l'inauguration d'un médaillon à l'effigie du regretté professeur Bard et dû au talent de M. Carl Angst, sculpteur. Cette cérémonie, organisée par M. le professeur Roch, a été honorée de la présence de M^{me} Bard et de sa famille. Plusieurs discours furent prononcés, notamment par le Président du Département de l'Hygiène, M. le Conseiller d'Etat Bron, qui reçut le monument au nom de la Commission de l'Hôpital et par le doyen de la Faculté de Médecine.

Le recteur a eu le privilège d'assister encore à de nombreuses cérémonies, parmi lesquelles je dois me borner à citer ici la prestation de serment du Conseil d'Etat, le 4 décembre; les cultes commémoratifs à la Cathédrale de Saint-Pierre (le 1^{er} août, le 11 et le 31 décembre); l'assemblée de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, les 4 et 5 octobre; le centenaire de l'Observatoire, le 11 novembre; l'assemblée annuelle de la Société Académique; l'assemblée

annuelle de l'Association des anciens étudiants; l'assemblée des anciens élèves de l'Ecole de chimie.

Nos trentenaires. — Le 16 juin, M. le recteur Charles Werner a assisté à la séance organisée par la Faculté des Sciences à l'Athénée, en l'honneur de M. C. E. Guye, professeur honoraire, qui a pris sa retraite après trente ans de professorat. Au cours de la séance, la nouvelle médaille universitaire a été remise au jubilaire.

Le 17 novembre, la Faculté de Droit a remis la médaille Bellot à MM. les professeurs Hugo de Claparède et G. Meumann à l'occasion de leur trentième année d'enseignement.

Le 6 décembre, la Faculté des Sciences a remis la médaille universitaire à M. le professeur Fehr à l'occasion du trentième anniversaire de sa nomination comme professeur ordinaire.

Congrès. — Le 3 août 1930, le recteur a assisté à la séance d'ouverture du 3^{me} Congrès de l'Union universelle de la Jeunesse juive, auquel participèrent de nombreux étudiants.

Du 13 au 15 octobre s'est tenu à Genève le X^e Congrès de l'Institut international de sociologie, sous la présidence de M. Cornejo, ancien ministre péruvien. Une séance publique a eu lieu à l'Aula sous la présidence du recteur de l'Université. Le comité d'organisation était présidé par M. le professeur Duprat; au nombre de ses collaborateurs nous tenons à citer M^{lle} Duprat et M. Dérobert, tous deux privat-docents à la Faculté des Sciences économiques et sociales, et M. Grodensky, privat-docent à la Faculté de Droit.

M. le professeur Max Askanazy a été chargé d'organiser à Genève, en octobre 1931, la première conférence de la Société internationale de Pathologie géographique et en a été nommé président.

M. le professeur Julliard a été nommé président du VI^e Congrès international des accidents et des maladies du travail, qui aura lieu à Genève du 3 au 8 août 1931.

Délégations. — L'Université de Genève a été représentée en juin 1930 à l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'Université libre de Bruxelles par M. le recteur

Charles Werner; au II^e Congrès de linguistique romane par M. le professeur E. Muret; au centenaire de la Société géologique de France par MM. les professeurs L. Duparc et W. Collet; au Congrès international d'anthropologie de Lisbonne par M. le professeur Eugène Pittard; au 75^{me} anniversaire de l'Ecole polytechnique fédérale par M. Fehr, qui a été appelé à parler au nom de la conférence des recteurs; au Championnat universitaire suisse de skis à Gstaad par M. le professeur Collet.

DONS ET ALLOCATIONS DIVERSES

La Commission des Fonds universitaires a eu la grande satisfaction de pouvoir enregistrer l'offre d'un don important dont va bénéficier l'Université grâce à la libéralité de la *Fondation Rockefeller* à New-York. A la suite de démarches entreprises il y a plus de deux ans par M. le professeur E. Guyénot, la Fondation Rockefeller a décidé d'accorder à l'Université de Genève une somme de 200.000 francs pour la construction et l'équipement général d'une station de zoologie expérimentale; elle demande toutefois que l'Université fournisse le terrain et assure l'augmentation du coût de l'entretien du laboratoire. Création unique en son genre, ce laboratoire a déjà fourni des travaux du plus haut intérêt pour la science. Une fois agrandi et doté des instruments indispensables aux recherches dans la direction nouvelle tracée par M. Guyénot, il pourra rendre de grands services à la zoologie expérimentale. Le don du Fonds Rockefeller est un juste hommage rendu aux mérites scientifiques de l'éminent professeur.

L'acceptation de ce don, dans les conditions indiquées, vient d'être soumise à l'approbation du Conseil d'Etat, qui, sans aucun doute, ne tardera pas à prendre les dispositions nécessaires permettant à l'Université d'accepter la généreuse offre de la fondation américaine.

Le 22 octobre le recteur a reçu, au nom de l'Université, le buste du professeur Jacques-Louis Reverdin, offert par la famille de l'illustre chirurgien. En acceptant le

monument le recteur a apporté à la mémoire de Jacques-Louis Reverdin le témoignage de profonde gratitude de l'Université.

La Société coopérative des pharmacies populaires a fait un nouveau don de 500 francs qui a été versé au fonds de l'Ecole de pharmacie.

En attendant l'entrée en vigueur, avec le semestre d'été, des statuts de l'Office d'entraide universitaire, le Comité de l'Association des anciens étudiants a bien voulu mettre à la disposition du recteur une somme de 400 francs afin de lui permettre d'accorder un subside à deux étudiants qui se trouvaient dans une situation particulièrement difficile. Je lui réitère ici nos vifs remerciements.

Parmi les fondations administrées par la Commission des fonds universitaires, il en est un certain nombre dont les revenus sont destinés à des bourses d'études ou de recherches. C'est ainsi que, outre les bourses qui figurent à l'ordre du jour de cette séance, nous avons pu accorder les subsides suivants:

Fonds des anciens étudiants, créé en 1909. Participation pour 1000 francs à la Bourse Albert Gallatin.

Fonds Cristos Lambrakis. Bourse de 5000 francs accordée à M. Samuel Baud-Bovy pour un séjour en Grèce.

Fonds Adrien Lachenal. La Faculté de Droit a alloué une somme de 750 francs à M. Henri Duperrex pour l'impression de sa thèse sur la lettre de gage.

Fonds Solvay. 400 francs à MM. Boissonnas et Susz pour frais d'appareils concernant des recherches effectuées au laboratoire de chimie technique.

Fonds Jean de Soukozannette. Deux bourses ont été accordées pour l'année universitaire 1930-1931, l'une de 2000 francs à M. Kaznatchéeff, l'autre de 1000 francs à M^{lle} Strashinska.

D'autres fondations sont plus spécialement destinées à favoriser des travaux de recherches ou à compléter les crédits de laboratoire. Ce sont les suivantes:

Le *fonds Tingry*, constitué en 1921 pour l'enseignement de la chimie; le *fonds Muller* (1896), pour le laboratoire de botanique systématique; le *fonds Graebe* (1904) pour des

recherches en chimie; le *fonds Godefroy* (1923) pour la Faculté de Droit; le *fonds Dr Constantin Topali* (1925) pour subventionner des recherches biologiques effectuées dans les laboratoires de la Faculté des sciences; le *fonds Dr A. Wander* (1925) pour l'Ecole de pharmacie; le *fonds Eugène Richard* (1927) pour la Faculté de Droit; le *fonds Reiger* (1928) pour le laboratoire de physique.

Le *fonds Disdier* a versé à la Bibliothèque publique et universitaire une somme de 2000 francs pour l'achat d'ouvrages de philosophie et d'histoire.

Le total des prix académique et des allocations payées par les fonds universitaires pendant l'exercice 1930-1931 se monte à 34.903 fr. 60.

Chaque année un certain nombre de prix académiques ou de bourses d'études ne trouvent pas de concurrents. On ne peut que le regretter. Peut-être les conditions du concours sont-elles parfois trop restreintes ? Quoi qu'il en soit, je tiens à rappeler ici deux fondations constituées en 1929:

La *Bourse African Spir*, fondée par M^{me} Edouard Claparède-Spir pour encourager des études de philosophie et le *Prix Gustave Humbert*, fondé par M^{me} G. Humbert pour le meilleur travail fait à la Polyclinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Aux allocations payées par les fonds universitaires viennent s'ajouter chaque année les subsides généreusement accordés par la *Société Académique*, qui, de son côté, a déboursé pendant son dernier exercice 18.867 fr. 50 sur son fonds ordinaire, 22.432 fr. 80 sur ses fonds avec destinations spéciales et 20.120 francs sur le fonds Gillet, soit au total de 61.420 fr. 30. Cette somme comprend les dons faits à l'Université, à la Bibliothèque publique et universitaire et à l'Observatoire.

* * *

Une université internationale située dans un petit canton comme le nôtre ne saurait se développer sans des libéralités venant du dehors. Ces suppléments de ressources permettent à nos enseignements de se main-

tenir, dans une certaine mesure, au niveau des exigences actuelles de la science. Ils apportent un précieux encouragement au corps professoral. En son nom, au nom de l'Université tout entière, j'exprime notre profonde reconnaissance à tous les donateurs et tout particulièrement à la Fondation Rockefeller et à la Société Académique.